



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 03 Octobre 2007

Date de la convocation 26 septembre 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes à CANET
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, Mme Françoise REVERTE, Aspiran M. Francis GAIRAUD, Cabrières M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN, Mme Maryse FLORENTIN, M. Jacques BORE, M. Jean Luc GABORIT, Mme Berthe BARRE, Ceyras MM. Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE, MM. Henri SOBELLA, M. Bernard FABREGUETTES, René GALTIER, Mme Sylvie GOMIS, Mme Colette TOUILLER, Mme Michèle BONNAL, M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault M. Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières MM. Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mériçons M. François LIEB, Nébian MM. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon MM. Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan MM Christian BILHAC, Jacques MONTAGNE, Péret M. Joël AZAM, Péret Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc M. Gérald VALENTINI, Valmascle M. Bernard KHON, Villeneuve</p>		<p>Procurations :</p> <p>Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER M Jean Pierre CAUCANAS à M Alain CAZORLA M. Alain MATHIEU à M. Francis GAIRAUD M. Jean Claude LACROIX à M. Jean Luc GABORIT M. Robert BAISSSE à M. Olivier BRUN M. Jean Louis LACROIX à M. François LIEB M. Robert ARNOU à M. Abel AUBERT M. Jean Jacques LEBREAU à M. Claude GIL M. Jean Luc BIROUSTE à M. Bernard SOTO</p>

Objet : Service urbanisme communautaire - Convention de mise à disposition d'un ingénieur principal de la Communauté de Communes du Clermontais à la Commune de Clermont l'Hérault

Monsieur BILHAC rappelle aux membres du conseil communautaire, la convention de mise à disposition de Monsieur Alain PARDAILLE conclue entre la Mairie de Clermont l'Hérault et la Communauté de Communes du Clermontais pour la période du 1er avril 2007 au 30 Septembre 2007.

Il précise que suite à la mutation au sein de la Communauté de Communes de Monsieur Alain PARDAILLE en qualité d'ingénieur principal au 1^{er} octobre 2007, il convient de conclure avec la commune de Clermont l'Hérault une nouvelle convention de mise à disposition de cet agent, pour la période du 1^{er} octobre 2007 au 31 décembre 2008.

Monsieur BILHAC ajoute que la durée hebdomadaire de mise à disposition de cet agent sera de 16 heures et que la Commune de Clermont l'Hérault remboursera à la Communauté de Communes du Clermontais le montant de la rémunération et des charges sociales de Monsieur Alain PARDAILLE sur présentation d'un titre trimestriel sur la base de 16/35°.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BILHAC et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes du Clermontais à la commune de Clermont l'Hérault.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO